

ABONNEMENT.

Un an. 30 fr.
Six mois. 16
Trois mois. 8

Hors du Département.
Un an. 35 fr.
Six mois. 18

On s'abonne

Chez tous les Libraires
français et étrangers.

ECHO DE L'OUEST

DIEU ET LA FRANCE
Religion. — Famille. — Propriété.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — . . . 75

S'adresser, pour l'insertion
des annonces, à M. Paul
GODET, imprimeur, place
du Marché-Noir.

On s'abonne

Chez tous les Libraires
français et étrangers.

EUGÈNE DE MIRECOURT,
Rédacteur en chef.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

ADMINISTRATION.
Rue Saint-Jean, n° 8, à Saumur.

L'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme de l'*Echo de l'Ouest* aura lieu le mercredi 15 mai 1872, à midi précis, au siège de la société, rue Saint-Jean, n° 8, au 4^e (maison Gaborit).

ÉPHÉMÉRIDES DE LA COMMUNE.

12 MAI 1871.

Le lendemain, à six heures du soir, tous les paroissiens de Saint-Sulpice, hommes et femmes, s'empres- sent d'arriver et de remplir la grande nef. Des gardes nationaux en armes veulent les expulser, ils résistent. Ni menaces, ni injures ne les décident à quitter la place.

Tout-à-coup, de jeunes gredins en guenilles et des hommes à face patibulaire envahissent le temple, la casquette sur la tête, sacrant, blasphémant et chantant la *Marseillaise*. Les femmes entonnent aussi le *Magnificat* et le *Parce Domine*. Elles couvrent de leur voix claire et éclatante la voix rauque des Jacobins.

Ceux-ci envahissent la chaire et déroulent un chiffon rouge. Toute la nef se lève et proteste en criant : « A bas la Commune ! Vive le Christ ! »

Deux cents gardes nationaux armés de fusils se précipitent sur la foule chrétienne, et prêtent main forte aux clubistes. Les femmes sont arrachées de leur siège, insultées et battues ; la révolution triomphe, et l'église est profanée.

Correspondance.

A. M. EUGÈNE DE MIRECOURT.

Monsieur,

Lorsque vous êtes venu à Saumur prendre la rédaction de l'*Echo de l'Ouest*, j'ai craint tout d'abord que la plume de l'auteur de la *Galerie contemporaine* ne fût un scalpel trop aigu ; mais je n'ai pas tardé à reconnaître en vous un cœur énergique, animé de convictions profondes. Vous nous apportiez la vérité, et je me suis pris à espérer que vos idées — trop nouvelles, hélas ! pour nous, — ne tarderaient pas à pénétrer dans nos esprits et dans nos cœurs, sous l'influence d'une rédaction dont l'originalité me paraissait de nature à réveiller les âmes engourdies.

Cette œuvre, à laquelle vous avez prodigué votre talent et un travail qui semblait surpasser les forces humaines, cette œuvre ne doit pas périr.

Est-ce que l'*Echo de l'Ouest* pourrait succomber sous les efforts des ennemis de l'ordre et de la religion acharnés à le combattre ? Non certes. Quand on est dans le faux et dans l'injuste, quand on n'a que des outrages et des insolences à opposer à la vérité, ces misérables argumentations la font pénétrer plus avant dans les intelligences saines. Les violences de langage qui ont salué le journal dès son début et l'ont accompagné jusqu'à ce jour sont un élément de succès plutôt qu'une menace de ruine. J'ai suivi avec un vif intérêt le développement de vos idées et leur influence sur l'opinion publique, et mes observations de chaque jour m'ont donné la certitude que, si le journal succombait, on ne devrait en accuser que la mollesse des gens de bien.

J'ai entendu un grand nombre de personnes, très-sincères dans leurs opinions chrétiennes et monarchiques, dire et répéter :

— « M. de Mirecourt va trop vite ; le public n'est pas préparé à accepter ces idées-là. Il faudrait, pour réussir, une grande modération dans l'exposé des vérités religieuses et politiques. »

Quel aveuglement !

Eh quoi ! c'est à l'heure où le mal se répand avec une fiévreuse énergie, où le mensonge et l'impiété s'appliquent avec rage à envelopper et à étouffer toutes les croyances salutaires ; c'est à l'heure où le pays est mené droit à sa perte, la société tout entière à l'effondrement, où la civilisation va périr sous les coups de nouveaux barbares, où la grande Nation foulée aux pieds par d'ignobles ennemis n'attend plus que le signal du dernier cataclysme, c'est à cette

heure-là, dis-je, qu'il faudrait indiquer timidement au public l'erreur qui nous perd et la vérité qui peut nous sauver !

Ah ! monsieur de Mirecourt, si les gens de bien affirmaient très-haut, partout et sans cesse, avec l'autorité que leur donne la sagesse de leur vie, ces vérités que vous exposez avec l'autorité du talent, avec la constance du travail et la fermeté du courage, l'*Echo de l'Ouest* aurait déjà acquis une grande et salutaire influence ! La timidité a-t-elle jamais pu vaincre l'audace d'implacables et violents agresseurs ? A-t-on jamais vu un conquérant timide ? Nos pères dans la foi affirmaient-ils timidement la vérité chrétienne ? Non ; ils l'ont affirmée jusqu'au martyre, et leur énergie a conquis le monde malgré la violence des Césars.

Nous avons à vaincre un César plus redoutable que ceux qui ont renversé les premiers chrétiens.

Ce maître du monde est l'*Esprit moderne*, satanique despote, qui veut nous ôter la liberté de penser, de croire et d'agir, celle même d'élever nos enfants. — et c'est avec précaution et avec mollesse qu'on voudrait le combattre !

Dites, je vous en prie, monsieur de Mirecourt, dites à mes concitoyens aveugles que c'est par l'énergie des convictions, de la parole et de l'exemple, que les esprits et les cœurs peuvent rentrer dans cette voie divine qui doit rendre à notre malheureuse patrie sa grandeur morale et sa place à la tête des nations.

Recevez, etc.

R. DE MONTLAUR,
Ancien président du Comité d'administration de l'*Echo de l'Ouest*.

Je remercie bien affectueusement M. de Montlaur et j'ai l'honneur de lui rappeler que je n'ai continué à rédiger le journal

que sur ses pressantes et vives instances, auxquelles, du reste, je suis heureux aujourd'hui d'avoir cédé ; car, en dépit de certaines contradictions et de certains blâmes, l'*Echo de l'Ouest* a secoué la torpeur générale. Beaucoup d'esprits, devenus clairvoyants, vont se mettre à l'œuvre. La semence est dans le sillon, et les moissonneurs de l'avenir auront des gerbes.

EUGÈNE DE MIRECOURT.

Chronique Politique.

« Messieurs, veuillez déguerpir ; » telle est l'injonction que quatre-vingt-dix citoyens de Paris, usant ou plutôt abusant du droit de pétition, viennent d'adresser à l'Assemblée nationale. Ces citoyens ne sont pas les premiers venus, et ils peuvent rappeler que déjà, l'année dernière, cinquante-quatre députés avaient fait la même demande. Parmi les signataires, nous avons remarqué MM. Ranc, Gambetta, Allain-Targé, Lockroy et trente-trois membres du conseil municipal de Paris.

Les noms inscrits sur ces listes donnent à réfléchir, car — est-tu devant ceux qui les portent.

Ces noms sont l'honneur et l'espoir de la République définitive, et, sans aucun doute, les listes dont ils font le plus bel ornement iront se grossissant de tout ce qu'il y a en France d'ex-préfets, d'ex-sous-préfets, d'ex-juges de paix, d'ex-maires, d'ex-généraux, d'ex-communeux, d'ex-bonapartistes et d'ex-honnêtes hommes. Le nombre de ces déclassés est effrayant et le nombre des badauds qu'ils traînent à leur suite est infiniment plus considérable encore. Tout nous porte donc à croire que la pétition pour la dissolution de l'Assemblée réunira un nombre relativement imposant de signatures.

**

Cette campagne va permettre aux ennemis de l'Assemblée de se compter ; néanmoins, nous la croyons peu dangereuse ;

Feuilleton de l'Echo de l'Ouest.

AVANT, PENDANT ET APRÈS
LA TERREUR (1)

Extraits des gazettes françaises indépendantes, publiées à l'étranger de 1788 à 1794.

(Suite.)

XXIX

Sac de l'abbaye. — M. Necker offre sa démission. — Une altesse refuse la présidence, un archevêque l'accepte. — Émeute à Lyon. — Ravage de la grêle en Gascogne. — Les diocésains d'Embrun. — Visite aux carrières de Chantilly.

Juillet 1789.

Indignés de la défection des gardes-françaises, les ministres crurent devoir se montrer rigoureux dans le châtiement, pour inspirer du moins un effroi salutaire au reste de l'armée.

Onze des principaux meneurs furent mis au secret à la prison de l'abbaye de Saint-Germain-des-

Prés, et l'on fit instruire leur procès par une commission militaire. Évidemment cette mesure énergique allait couper le mal dans sa racine et ramener au devoir une brave milice, égarée et trompée par les perturbateurs.

Mais les perturbateurs avaient l'œil à tout, prévoyaient tout, et ne voulaient pas laisser la puissance royale se raffermir.

On cacha les soldats qui pouvaient être menacés des poursuites de la cour. Puis on répandit, d'un bout de la capitale à l'autre, que les gardes-françaises étaient traqués, uniquement parce qu'ils refusaient de verser le sang du peuple, et que leurs camarades de l'abbaye allaient périr victimes de leur dévouement à la cause de la liberté, si l'on ne s'occupait à l'instant même de leur délivrance.

Il en fallait beaucoup moins pour soulever la populace parisienne. Depuis l'émeute du faubourg Saint-Antoine, elle est en état de fermentation constante.

Quatre mille individus, armés de bâtons noueux, de piques et de hallebardes, se portèrent sur l'abbaye, dans la soirée du 30 juin, et sommèrent le géolier d'en ouvrir les portes. Celui-ci, pour unique réponse, tira les doubles verrous et se barricada fortement à l'intérieur. Mais la hache eut bientôt raison de ces obstacles accumulés.

De porte en porte et de corridor en corridor, le peuple atteignit les géoliers, enfonça les panneaux ferrés des cabanons, et mit tous les détenus en liberté.

Vingt minutes plus tard, des compagnies de soldats débouchaient des rues avoisinantes. Les chefs, prévenus et commandés à temps, avaient pris des dispositions si lentes, qu'ils arrivèrent juste après la réussite de cette audacieuse tentative populaire.

Tant de gens s'imaginent aujourd'hui servir la France, en desservant le roi !

**

Le peuple a conduit au Palais-Royal les onze gardes enlevés du cachot par ses prouesses.

On les loge, on les héberge, aux frais de qui ? Cela n'est point difficile à deviner. Deux ou trois cents de leurs libérateurs, armés de pied en cap, veillent sur eux, en attendant que leur grâce arrive. Elle arrivera sûrement.

Que peuvent faire les ministres, en présence de cette complicité manifeste de l'armée avec la révolte ?

Ils ont donné des ordres pour que les régiments fidèles des provinces remplacent au plus vite les troupes corrompues de la capitale ; mais il paraît

que le Tiers-État s'oppose à cette mesure et prétend qu'elle est dirigée contre lui.

« Soyez tranquilles, a fait dire M. Necker aux communes, les troupes n'arriveront pas. »

En effet, le ministre a les clefs du trésor et la direction des étapes, lorsque les régiments sont en marche. Rien ne lui est par conséquent plus facile que de faire manquer partout les vivres sur le passage des soldats, et de les arrêter en chemin par une infinité d'obstacles.

**

Ainsi la trahison est palpable, évidente ; elle s'organise en plein soleil. M. Necker, aussitôt que le roi veut se plaindre, a une réponse nette et catégorique, toujours la même et toujours triomphante :

« — Sire, veuillez accepter ma démission ! »

Il l'a déjà faite, cette réponse, après la séance royale, où il s'est abstenu de paraître, sachant bien que son absence rendrait inutiles tous les efforts du monarque et encouragerait le Tiers-État dans ses rébellions. Il la renouvelle aujourd'hui, lorsqu'on lui demande au conseil pourquoi les régiments n'arrivent pas.

Et Louis XVI recule !

On lui insinue que cet homme tient entre ses

(1) Voir les nos du 1^{er} au 24 mars et du 17 au 30 avril.

car, en voyant quels adversaires se lèvent contre l'Assemblée, il deviendra manifeste pour tous que le premier devoir des honnêtes gens c'est de la soutenir.

D'autre part, chacun sait que le but des pétitionnaires est de reprendre les places dans lesquelles ils ont si agréablement passé le temps de l'invasion, et dont l'Assemblée les a fait déguerpir. Gambetta craint que M. Thiers ne tarde trop à lui céder le fauteuil présidentiel; M. Steenackers regrette ses télégraphes; M. Ranc, qui écrit maintenant des romans sur la police, aspire aux fonctions de directeur de la sûreté générale; M. Spuller se lamente de n'être plus l'*alter ego* du maître de la France, et M. Rochefort compare, dans l'amertume de son cœur, sa position de détenu au fort Boyard à celle de directeur en chef des barricades ou de rédacteur du *Not d'Ordre*. Voilà les sentiments qui ont inspiré la pétition. Chacun le sait, car le prétendu désintéressement des républicains n'est plus admis de personne. On n'ignore pas que les plus fameux d'entre eux, comme le député Pascal Duprat et le général Faïdherbe, ne rougissaient point, sous l'Empire, de demander et d'accepter des bureaux de tabac, et l'on se rappelle que, en abandonnant bien à contre-cœur les postes conquis au 4 septembre, ils ne sont point tous partis les mains nettes.

Désintéressement, austérité, ce sont là de bons vieux mots, dont les républicains n'ont que faire, en temps de République.

On a beaucoup crié, avec raison, contre les corruptions impériales, contre l'omnipotence de l'empereur; mais où sont les réformes accomplies? N'avons-nous pas le même théâtre, les mêmes fêtes, les mêmes toilettes tapageuses portées par les mêmes femmes, les mêmes exhibitions de chair humaine, les mêmes courtisans, les mêmes mœurs, et, grâce à Dieu, les mêmes sergents de ville sous le nom de gardiens de la paix? Ne voyons-nous pas, comme autrefois, et plus qu'autrefois, la pudeur publique insultée, dans toutes les grandes rues, par des gravures, des statues, des figurines qu'on aurait pu tolérer à Paphos ou à Corinthe, mais qui devraient être bannies d'une ville où l'on adore le divin Crucifié?

Quand l'empereur avait la migraine, de gros points noirs surgissaient à l'horizon et aujourd'hui, lorsque M. Thiers est atteint d'un commencement de bronchite?

C'est là qu'est le danger beaucoup plus que dans les pétitions enluminées de petit bleu qui seront adressées aux bureaux du *Siccle*. Pour annuler ces pétitions, il suffira d'un ordre du jour pur et simple voté par la majorité. Si quelque signataire prétendait en appeler à la force, pour faire triompher ses idées, les gendarmes et les soldats sont au service de l'Assemblée.

Le danger, nous le répétons, n'est point là; il est dans l'incertitude qui préside à la conduite du gouvernement et de l'Assemblée. Le gouvernement reconnaît-il à l'Assemblée le pouvoir constituant? L'Assem-

blée, qui possède ce pouvoir, veut-elle en user? Si le gouvernement s'y oppose, aura-t-elle l'énergie de remettre président et ministre de la République, chacun à sa place? Voilà les questions que l'on se pose et que nul ne peut résoudre.

Le gouvernement n'a jamais nié le pouvoir constituant de l'Assemblée, mais tous les journaux officiels laissent entendre, ou même disent très-nettement, qu'après la libération complète du territoire, l'Assemblée actuelle n'aura plus qu'à se dissoudre, pour faire place à une Constituante républicaine. Il importe de protester énergiquement contre une telle théorie; car l'état des esprits, en France, impose à l'Assemblée le devoir de faire usage de son droit constituant.

Dans ce but, il est nécessaire qu'elle garde la haute main sur les affaires, et qu'elle veille soigneusement à la conservation intégrale de sa propre majorité. Cette dernière œuvre offre d'immenses difficultés, car le gouvernement semble avoir pris à tâche de travailler précisément en sens contraire, et il ne réussit que trop bien dans ses efforts.

Quoi qu'on en dise, le chef du pouvoir exécutif, en France, est toujours à peu près omnipotent; car c'est lui qui tient les cordons de cette bourse aux larges flancs, d'où sortent les préfectures, les sous-préfectures, les recettes générales, les ambassades, les bureaux de tabac, les rubans rouges de la Légion-d'Honneur, et mille autres faveurs, avec lesquelles un homme quelque peu habile tient enchaînée la moitié la plus influente des citoyens français.

Nous répéterons donc à nos députés et à tous les conservateurs ce que nous leur disions, à la rentrée de la Chambre: de l'énergie, encore de l'énergie, et toujours de l'énergie!

J.-B. JAUGREY.

LA TRAME PRUSSIENNE.

Cette trame avait pour but de faire représenter une puissance protestante auprès du Saint-Siège par un prince de l'Eglise.

D'après des nouvelles de Rome prises aux meilleures sources, nous savons aujourd'hui que le cardinal Hohenlohe avait été bien véritablement nommé ambassadeur de l'empereur Guillaume auprès du Pape, et qu'il avait remarqué au Concile par une violente opposition; son secrétaire avait été chassé de Rome à cause de ses inconvenantes correspondances. Quoique un Prussien n'eût rien à craindre à Rome le 20 septembre, le cardinal Hohenlohe, plus pressé de partir que de partager les douleurs du Pape, écrivit au cardinal Antonelli, dès le 21 septembre, pour lui demander la faveur de s'éloigner. Le secrétaire d'Etat se contenta d'écrire au crayon sur le dos de la demande: « Votre Eminence peut partir si sa conscience n'y fait point d'objection. » Et le cardinal Hohenlohe quitta Rome le 21 au soir sans avoir vu le Saint-Père, et n'est plus revenu. Il n'est pas cardinal national, mais cardinal romain et sujet pontifical.

Le cardinal Antonelli a répondu au gouvernement prussien que le Pape ne pouvait pas permettre au cardinal Hohenlohe d'accepter cette charge, mais que Sa Sainteté

serait heureuse de voir un ambassadeur prussien auprès d'Elle, et de régler les questions qui divisent les deux pouvoirs, « si toutefois M. de Bismark a réellement l'intention de les régler. »

C'est ainsi que l'énergie de l'auguste vieillard du Vatican a fait échouer le plan perfidement médité par MM. de Bismark et d'Arnim, d'accord avec le gouvernement italien. Il y avait au fond de cette trame l'espoir d'entraîner les autres puissances à ne se faire représenter désormais auprès du Saint-Siège que par des prêtres, afin de bien montrer au monde que la souveraineté temporelle du Pape a cessé d'exister.

Dépêches et Nouvelles.

SAUMUR, 14 MAI.

L'apparition inattendue de M. Rouher à la tribune a produit hier une très-vive impression sur l'Assemblée. Il ne s'agissait que d'une demande d'interpellation sur les mesures que le gouvernement avait prises ou comptait prendre à propos des faits révélés dans le rapport de la commission des marchés et le discours de M. d'Audiffret-Pasquier.

On voit de suite que c'est une grosse question qui sera soulevée, soit que M. Rouher entreprenne la réfutation de certains points du discours de samedi, soit qu'il porte la discussion sur un autre terrain, trop négligé par M. le duc d'Audiffret-Pasquier. Tout le monde est convaincu que l'ancien président du Sénat, avec son talent, sa situation, l'attention inquiète et jalouse dont il est l'objet, ne peut se présenter à la tribune qu'avec des faits et des arguments d'une grande valeur. La curiosité est donc très-vivement excitée par cette intervention, qui devient un événement politique.

Cette curiosité, il est vrai, ne sera pas promptement satisfaite. Le gouvernement, en arrivant à l'improviste, a voulu se donner le temps de la réflexion. Il a demandé quinze jours. On trouvera ce délai un peu éloigné, surtout si l'on se rappelle que le rapport dont il est question est déposé depuis le mois de novembre dernier. Quoi qu'il en soit, la quinzaine a été généreusement accordée.

M. Thiers, du reste, n'est pas aussi satisfait qu'on le suppose du discours de M. le duc d'Audiffret-Pasquier. Selon M. le Président de la République, il y a évidemment des erreurs et des confusions regrettables et inadmissibles dans les chiffres qui ont trait à notre artillerie. M. Thiers estime aussi que certaines accusations sont trop vagues, et qu'en pareille matière, des insinuations ne

seraient heureuses de voir un ambassadeur prussien auprès d'Elle, et de régler les questions qui divisent les deux pouvoirs, « si toutefois M. de Bismark a réellement l'intention de les régler. »

C'est ainsi que l'énergie de l'auguste vieillard du Vatican a fait échouer le plan perfidement médité par MM. de Bismark et d'Arnim, d'accord avec le gouvernement italien. Il y avait au fond de cette trame l'espoir d'entraîner les autres puissances à ne se faire représenter désormais auprès du Saint-Siège que par des prêtres, afin de bien montrer au monde que la souveraineté temporelle du Pape a cessé d'exister.

M. Necker est tout simplement un phénomène d'orgueil politique. C'est un être infatué de ses prétendus talents, et capable de tout sacrifier à sa personnalité dévorante. Ministre sous un roi jeune encore, il s'est dit qu'il allait régner à sa place, le plier à ses caprices, et l'escamoter au profit exclusif de sa gloire, comme autrefois Richelieu sous Louis XIII.

Tout ce qui l'empêche d'accomplir ce beau projet le met dans une colère sourde, et il perdra la France, le jour où le roi voudra la sauver de lui-même, sans prendre ses conseils.

Il est, comme on peut le voir, en excellent chemin d'arriver là.

Quant au duc d'Orléans, c'est bien à un changement de dynastie qu'il travaille. Il ne s'en cache plus. Depuis son exil à Villers-Cotterets, il a juré à Louis XVI, et surtout à la reine, qu'il accuse de sa disgrâce, une haine profonde, à laquelle rien ne coûte pour se satisfaire.

Comme il ne dépense jamais ses énormes revenus, il avait, au commencement de cette année, dix-neuf millions en réserve.

Aujourd'hui, ce noble prince les consacre à fonder la révolution dans la capitale et dans les provinces, dans le peuple et dans l'armée. Et, comme il pense à tout, comme il ne veut pas être à court de largesses, comme il tient à pouvoir longtemps encore payer ses émissaires, il s'est mis en mesure de contracter à Londres et à Amsterdam un emprunt de vingt millions, pour lequel il donne une hypothèque sur ses immeubles.

C'est une guerre implacable, acharnée.

Les orateurs en vogue de la Chambre lui vendent leur âme et leur éloquence, et les communes en masse suivent l'impulsion qu'elles reçoivent, sans se douter qu'elles deviennent complices d'un crime d'Etat.

M. Bailly ayant donné sa démission de président

de l'Assemblée nationale, on s'empressa d'élire le duc d'Orléans.

Mais, comme cette dignité mettrait Monseigneur beaucoup trop en relief et pourrait gêner le développement de ses précieuses intrigues, le comte de Mirabeau, l'abbé Sièyès et l'avocat Target lui ont conseillé de refuser.

Un deuxième scrutin a reporté les suffrages sur M. Lefranc de Pompignan, archevêque de Vienne.

A l'instant même, celui-ci est allé s'installer au fauteuil, avec un empressement au moins bizarre. On nous envoie le discours qu'il a prononcé, discours que, certes, on ne devait pas attendre d'un homme de ce caractère:

« Messieurs,

« Une bouche plus éloquente que la mienne ne pourrait pas exprimer ce que j'éprouve en ce moment; elle ne rendrait jamais l'émotion dont mon cœur est rempli. La carrière que j'ai parcourue ne me permettait pas d'aspirer, sur son déclin, à une si glorieuse destinée. Il ne me reste plus à désirer que de m'enlever au milieu de nos triomphes, et de porter mes derniers regards sur l'heureuse régénération de notre commune patrie. »

C'est textuel, on n'a rien à dire.

suffisent pas. Ces sentiments, M. Thiers les a exprimés à diverses reprises, et nous croyons savoir que le journal de la présidence a été invité à se montrer circonspect sur la matière.

La sommation d'avoir à se dissoudre immédiatement, adressée à l'Assemblée par les conseillers radicaux de Paris, a produit le plus fâcheux effet sur le Président de la République et sur les plus ardents partisans du retour à Paris.

Un ami intime de la présidence aurait dit à ce sujet: « Comment aller dire maintenant à l'Assemblée que nous n'aurions rien à craindre à Paris? — Après tout, aurait répondu un député du centre gauche, les Parisiens n'ont que ce qu'ils méritent, ils ont les hommes de leur choix. »

Le maréchal Bazaine se rendra incessamment à Versailles; il demeurera dans une maison particulière ou à l'hôtel, se tenant à la disposition de l'autorité militaire. On ne lui imposera point une garde de surveillance.

Il y a qu'une voix pour signaler et flétrir les erreurs calculées de l'Agence Havas depuis le commencement des affaires espagnoles. Les journaux les moins suspects de favoriser la cause de Charles VII ont été indignés, aussi bien que nous, de cette façon par trop libre vraiment d'écrire l'histoire. Déjà nous avions à diverses reprises protesté contre l'indécence de dépêches semblables qui, dans les affaires religieuses, informent le public de la même façon qu'il est instruit aujourd'hui des événements d'Espagne. Mais nous avons été presque seuls à combattre ces bourdes malsaines, qui introduisent dans le monde jour par jour, et officiellement, un tel amas de faits et d'idées calomnieux.

Aujourd'hui le mensonge est trop vaste et trop flagrant pour que la protestation ne soit pas unanime, et nous nous en félicitons. Car nous espérons sincèrement que de cette protestation vigoureuse il sortira quelque résolution, qui pourra briser un jour le monopole qui donne tant de diffusion aux fausses nouvelles fabriquées ici pour le plus grand profit des gouvernements. En attendant, nous croyons, faisant trêve à nos habitudes, devoir insérer ici quelques vers qui sont une peinture vive et fidèle du travail auquel se livrent les télégraphistes de l'Agence Havas avant de livrer leurs inventions au public. C'est dans la Gazette rimée de M. Albert Millaud que nous trouvons ce portrait. Tout le monde le reconnaîtra.

Monseigneur est content, son âme est inondée de joie. Tout est pour le mieux dans la plus loyale et la plus respectueuse des assemblées. Il en accepte la présidence avec une allégresse indicible.

Ah! Monseigneur, Monseigneur! il est permis d'avoir des illusions à tout âge; mais les vôtres, permettez-nous de le dire, dépassent les bornes prescrites à l'enthousiasme d'un sujet fidèle et d'un chrétien. Vous avez d'autres titres à l'admiration des honnêtes gens que la confiance d'une chambre révoltée, Monseigneur! La manière édifiante dont vous avez constamment accompli vos fonctions pastorales, tout le bien que vous avez fait au Puy et à Vienne, votre zèle pour l'orthodoxie, les excellents ouvrages que vous avez publiés contre les erreurs modernes, tout cela forme une destinée aussi glorieuse que celle qui vous place à la tête d'une assemblée, qui n'a pas encore son assiette, ou plutôt qui en prend une à épouvanter l'avenir.

Le vent de la faveur du peuple, *popularis aura*, souffle de votre côté, Monseigneur, pendant que les mutins du quartier Saint-Antoine poursuivent à coup de pierres l'archevêque de Paris (1), votre

(1) La populace, ayant appris la démarche de M. de Juigné à Versailles, attaqua son carrosse avec fureur, et il n'échappa au péril qu'en se réfugiant dans l'église Saint-Louis. (Note du journaliste.)

Quand on reçoit une dépêche
Chez Havas, — le prudent Havas
Tout aussitôt monte en calèche.
La calèche s'élança au pas.

Il entre d'abord à Versailles.
— « Une dépêche ! — Transformons ! »
Dit Saint-Hilaire, qui travaille.
Calmon dit : « C'est raide ! calmons. »

Havas sort et reprend sa route
Chez les ministres, sans retard !
« Une dépêche ! » l'un ajoute,
L'autre retranche. Havas repart.

« Aux ambassades ! » Le quadrigé
Brûle le sol qu'Haussmann pava.
Puis chaque ambassadeur corrige
Le télégramme. Havas s'en va.

Sur cette dépêche ironique,
Quand tous enfin ont mis un peu
De leur style, on la communique
Aux journaux — sur du papier bleu.

ALBERT MILLAUD.

ESPAGNE.

Bayonne, 7 mai.

Aussitôt après son entrée en Espagne,
don Carlos a été poursuivi par des corps de
troupes du gouvernement formant un effectif
d'environ 10,000 hommes, et il a été
obligé d'accepter la bataille, à quatre lieues
de Pampelune.

Ecrasé par le nombre et l'artillerie, il a dû
se replier et il a pris une direction que je
n'indique pas.

Malgré cet échec, le parti carliste conserve
de grandes espérances, et dans quelques
jours il disposera de forces considérables. Je
vous garantis ces détails.

Démentez absolument la prise de don
Carlos.

Bayonne, 8 mai.

Accueillez avec la plus grande réserve les
nouvelles d'aujourd'hui. Don Carlos a
échappé aux troupes du gouvernement et il
est en lieu sûr.

« Dans tous les cas, dit la correspondance
de Saint-Cheron, le fils de Victor-Emmanuel
ne profitera pas de ce succès ; il aura bien-
tôt à lutter contre le parti républicain et
surtout contre les alphonistes qui ont beau-
coup d'adhérents dans l'armée. Les carlistes
auront eu l'honneur de donner le premier
signal de l'insurrection pour l'indépendance
nationale ; le jour viendra où ils recevront
leur récompense. Tout le monde fait l'éloge
de la prudence et du courage du jeune roi
Charles VII. »

Chronique de l'Ouest

ET
CHRONIQUE LOCALE

On lit dans le *Courrier de Saumur* d'au-
jourd'hui, 11 mai :

« Il y a quelques jours, M. Eugène de
Mirecourt, rédacteur en chef de l'*Echo de
l'Ouest*, publiait à grand fracas une lettre
d'un certain curé de Neuf-Brisach, rendant
hommage à sa bravoure et à son patrio-
tisme. Mais il avait compté sans l'indiscré-
tion du *Journal officiel*, qui publie mainte-
nant les avis émis par le conseil d'enquête
sur les capitulations de nos places fortes.
Or, ce conseil flétrit énergiquement, comme
on le verra plus bas, la lâcheté des gardes
nationaux de Neuf-Brisach et des francs-
tireurs qu'on fut obligé de désarmer. A
cause de son âge, M. de Mirecourt apparte-
nait forcément à l'un ou à l'autre de ces
deux corps, et il se trouve officiellement dé-
montré que ce fier-à-bras, la terreur des
Prussiens, selon le curé de Neuf-Brisach,
faisait tout simplement partie d'une bande
de TRAITRES, etc., etc. »

Le citoyen Henri Roland, rédacteur de cet
article, ajoute, comme contre-partie saisis-
sante et triomphale, que lui-même « a été ra-
massé mourant et affreusement mutilé sur
un champ de bataille où tout son sang coula. »

Fort bien, monsieur.

Mais si vous avez été blessé, vous avez dû
l'être par derrière, car ce que vous venez
d'écrire est d'un lâche. Un homme qui, sans
tenir compte de renseignements contraires,
qu'il a reçus d'une façon directe, ose abuser
de la plume comme vous le faites, n'a jamais
pu se servir honorablement d'une arme
quelconque.

J'envoie votre article à M. de Kerhor,
commandant de place, à M. le curé de
Neuf-Brisach dont la lettre vous était adres-
sée, et à M. Ernest Bastien, capitaine de la
compagnie de francs-tireurs dont j'étais
lieutenant.

Ce n'est pas à moi seul que vous aurez à
répondre.

Et maintenant, honnêtes gens de Saumur,
voyez à quel point la faiblesse peut en-
courager l'audace, l'ignominie et le men-
songe.

EUGÈNE DE MIRECOURT.

Les journaux du département ont an-
noncé qu'un pied humain avait été trouvé
dans le Canal, à Tours.

La rumeur publique, souvent très-portée
à exagérer les faits, a tout d'abord rattaché
cette singulière découverte à l'idée d'un
crime qui aurait été commis. D'après un
bruit assez vraisemblable qui circule aujour-
d'hui, il s'agirait non pas d'un crime, mais
d'une inconvenance d'un amateur d'anato-
mie qui, au lieu de déposer ce débris hu-
main dans un cimetière, aurait cru devoir
s'en débarrasser en le jetant dans l'eau.

Le pied avait été coupé à la hauteur de la
cheville, et il paraîtrait que, par la finesse
des traits de scie, on pourrait croire que
l'instrument dont on s'est servi pour opérer
la section aurait beaucoup de ressemblance
avec ceux qui sont employés dans les études
et les opérations chirurgicales.

Les chairs, dit-on, étaient bien conser-
vées. Elles avaient fait un très-court séjour
dans l'eau, quelques heures peut-être, et on
suppose qu'à une époque plus ou moins
éloignée elles avaient été trempées dans un
liquide destiné à retarder leur décomposi-
tion.

Nous donnons, dit le *Journal d'Indre-et-
Loire*, ces indications sous toutes réserves ;
nous aurons occasion d'y revenir, lorsque
M. le docteur Danner, chargé par la justice
d'examiner ce débris humain, aura dressé
son rapport.

Ces jours derniers, M. de Charentais, de-
meurant dans la commune de Saint-Cyr (In-
dre-et-Loire), a été victime d'un déplorable
accident.

Il faisait une promenade à cheval dans
les environs de sa propriété, lorsque, par
suite d'un brusque écart de l'animal qu'il
montait, il fut jeté sur la route, où il resta
privé de connaissance. La tête avait porté
sur le sol, et le choc avait été si violent que
le sang s'échappait en abondance par les
oreilles. Des closiers, qui avaient été té-
moins de sa chute, s'empressèrent de le se-
courir et de le transporter au château de
Charentais.

Un médecin de Tours, aussitôt appelé,
constata que l'état du blessé était extrême-
ment grave.

LETTRES D'UN PAYSAN.

II

Monsieur le journaliste,

Le conseil municipal de Saint-Martin-le-
Chantre fait trop de sottises : un de ces
jours je donnerai ma démission. — Les che-
mins, les communaux, la voirie, les eaux,
tout est négligé ou ajourné. On ne s'occupe
que de l'école et de l'église, de l'instituteur
et du curé.

Dites-moi, je vous prie, monsieur le jour-
naliste, est-ce comme cela partout ? Si c'est
dans l'air et une épidémie, nous sommes
plus excusables.

Pour l'école, rien d'assez beau et d'assez
cher. Il faut voter tout sans barguigner. Quant
à l'église, elle est déjà trop riche et la com-
mune ne lui doit rien. C'est bien assez qu'elle
la supporte. On ferait un si joli marché
couvert avec l'église de Saint-Martin-le-
Chantre ! Patience ! cela viendra. En atten-
dant, laissons crouler le vieux bâtiment.

Ils sont sept dans le conseil qui professent
ces opinions.

Il fut question, dans la dernière séance,
de la subvention à la fabrique.

Il faut vous dire, monsieur le journaliste,
que depuis plus de quarante ans la com-
mune vient au secours du culte pour une
somme de 150 fr.

Les sept avaient comploté de rayer du
budget cette somme.

Ils commencèrent par soutenir que la
commune ne devait rien à la fabrique.

M. le maire, la loi en main, leur a dé-
montré que le conseil municipal est obligé
de voter une allocation aux églises qui ne
peuvent suffire aux frais du culte.

Forcés de battre en retraite, ils préten-
dirent que la fabrique de Saint-Martin-le-
Chantre n'est pas pauvre, et qu'elle est
même riche.

Là-dessus, il fut décidé que les comptes de
la fabrique seraient portés à la mairie pour
être examinés.

C'est Pierre Chaminadour qui fut nommé
rapporteur.

Pour un compte bien épluché, ce fut un
compte bien épluché. Quoique républicain
enragé, Chaminadour prétend être honnête
homme ; je n'ai rien à dire ; mais si au jour
du jugement le bon Dieu regarde d'aussi
près à son compte qu'il a regardé à celui de
fabrique, il aura du mal à s'en tirer.

Est-ce qu'une fabrique pauvre, disait Cha-
minadour, doit dépenser 9 fr. 50 pour ar-
genter un bénitier de cuivre ? J'ai vu à
Limoges et à Clermont de grandes églises,
où les bénitiers sont simplement de pierre.

Je fis remarquer au rapporteur qu'il y a
bénitiers et bénitiers : des bénitiers en pierre
aux portes des églises, et des bénitiers por-
tatifs en cuivre ou en argent.

Ne voilà-t-il pas Chaminadour qui me ré-
pond qu'il ne se connaissait pas à la vaisselle
de sacristie.

N'en parlez pas, alors, lui ai-je répondu.

N'est-ce pas, monsieur le journaliste, que
je pouvais lui dire ça ?

— Je n'use pas d'eau bénite, moi, qu'il
me dit.

— Ne vous en vantez pas, que je lui ré-
plique, vous avez ça de commun avec le
diable.

Finalement, M. le maire fut obligé de
nous rappeler tous les deux à l'ordre.

Mais où il y a eu le plus de grabuge ça
été pour la bannière.

Chaminadour ne comprenait pas qu'on
pût mettre cinquante francs à cet objet.

Une bannière en soie ! disait-il : pourquoi
ne pas se contenter d'une bannière en coton ?
pourquoi ne pas se passer de bannière ?

M. le maire fit remarquer qu'il faut une
bannière aux processions comme un dra-

collègue.

Il y a là de quoi vous donner à réfléchir.

En tout cas, cette différence entre vous et lui af-
flige sérieusement ceux qui vous aiment. On croit
être arrivé à ce jour fatal où « les puissances du ciel
seront ébranlées », *Virtutes cœlorum commovebun-
tur* (1), et où « la queue du dragon entraînera une
partie des étoiles du firmament », *Cauda ejus tra-
hebat tertiam partem stellarum cœli* (2).

Si les nouvelles de Paris sont tristes, celles des
provinces ne nous consolent pas.

Le jour où l'on sut à Lyon qu'une séance royale
allait avoir lieu, des hommes inconnus parcour-
rent les quartiers populaires, disant que Louis XVI
allait renvoyer en province tous les députés du
tiers-ordre.

A l'instant même, la foule, exaltée par ces nou-
velles aussi perfides que mensongères, se porta sur
plusieurs édifices publics, dans l'intention manifeste
de les livrer au pillage. L'attaque fut surtout dirigée
avec une violence extrême contre l'hôtel du prévôt
des marchands.

Par bonheur, la bourgeoisie lyonnaise, plus ac-

(1) Saint-Mathieu, 24.

(2) Apocalypse, 12.

tive que les troupes parisiennes, prit instantané-
ment les armes et força les pillards à la retraite.

Ils revinrent, pendant la nuit, pour forcer le bu-
reau des aides.

Cette lutte nocturne fut terrible. Quatre hom-
mes du peuple ont été tués par les bourgeois. Douze
sont grièvement blessés.

Au spectacle de toutes ces misères, les cœurs en-
durcis ne se rendent pas encore.

Dieu ne ménage cependant pas ses avertisse-
ments ; il donne des signes assez visibles de sa co-
lère. Des lettres d'Alby nous annoncent qu'une
grêle affreuse vient de ravager le Dauphiné et la
Gascogne. C'est le renouvellement complet du dés-
astre de Pontoise et de l'île de France. Les arbres
et les vignes sont dépouillés comme en hiver ; les
moissons hachées sont enfouies sous la vase de l'in-
ondation, et c'est à peine si le peu qui reste mé-
rite d'être fauché pour servir de nourriture aux
bestiaux.

Deux heures après l'orage, on ramassa des grê-
lons durs et gros comme des noix.

Tous les cultivateurs qui se trouvaient dans les
champs, tous les animaux qui paissaient dans les

prairies ont été blessés, quelques-uns à en mourir.

La charité publique a fait, dans la province, des
efforts inouïs pour venir au secours des victimes.
Quand l'archevêque d'Embrun, M. de Leyssin, a
eu épuisé ses dernières ressources et celles des
âmes pieuses du diocèse, il a dit, en pleurant, aux
cultivateurs qui l'entouraient et criaient famine :

« — Mes enfants, je n'ai plus rien, tout est dis-
tribué. Croyez-moi, dirigez-vous sur Paris ; c'est là
que se trouvent les richesses de la France. Votre
infortune touchera peut-être l'âme des grands et
des personnes opulentes. Demandez humblement
votre pain sur la route sans commettre aucun dés-
ordre, et que la providence divine vous soutienne
et vous protège ! »

Tous ces pauvres gens partirent en effet,
Seulement, le malheur a voulu qu'ils arrivassent
au milieu de circonstances trop pénibles, pour qu'on
pût s'intéresser bien efficacement à leur misère.

Ils assiègent les rues, encombrant les carrefours
et demandent l'aumône sans faire le moindre mal.
On leur donne peu. Personne ne s'occupe de les
recueillir, et, comme la mendicité est défendue, la
police les transporte dans les ateliers, dans les car-
rières. C'est un spectacle navrant, car ce sont
presque tous des vieillards, des femmes âgées, de
faibles enfants, incapables d'un travail pénible.

Beaucoup d'entre eux seront venus à Paris pour y
trouver la mort.

Certaines personnes blâment l'archevêque d'Em-
brun : elles feraient mieux de vider leur bourse
comme il a vidé la sienne. Que leur langue tourne
ensuite, on ne s'y opposera pas.

Tout à l'heure nous parlions des carrières. La
malveillance a fait courir, cette semaine, le bruit
singulier qu'une masse de grains considérable était
cachée dans celles de Chantilly. Probablement c'est
encore une manœuvre des émissaires de monsei-
gneur Philippe.

Tout leur est bon pour exciter des troubles.
Au moment où le peuple, à la propagation de
cette nouvelle absurde, commençait à s'ameuter
dans les faubourgs, le lieutenant de police a eu
l'excellente idée de dire à la foule :

« — Eh bien ! suivez-moi, venez à Chantilly ! »

La visite des carrières a eu lieu en présence de
huit à dix mille faubouriens, et, comme on le pense,
il n'a pas été découvert un sac de blé.

(La suite à demain.)

peau aux régiments, que le culte est le culte, que la fabrique peut acheter une bannière du même droit que le conseil municipal peut acheter une pompe à feu, une bascule ou un corbillard.

Chaminadour et les six autres continuèrent de crier à la dépense, au luxe et au superflu.

C'est tout de même drôle, monsieur le journaliste, que des gens qui ne comptent pas lorsqu'il s'agit de l'école soient si économes au vis-à-vis de l'église.

Car, enfin, malgré le peu de religion qui existe, il va encore infiniment plus de fidèles à l'église qu'à l'école.

Cent quarante enfants à instruire sont certainement quelque chose; mais deux mille personnes à baptiser, à catéchiser, à confesser, à communier, à marier et à enterrer, ça n'est pas rien non plus.

Passer-moi le curé si vous voulez que je vous passe l'instituteur.

« Que ceux qui veulent de l'église la payent, » disait Chaminadour.

Qu'on empêche de dire : « Que ceux qui veulent de l'école la payent ! »

Moi qui n'ai que ma fille unique, Solange, élevée chez les Ursulines, je donne bien de quoi entretenir l'école communale où moi ni les miens n'entreront jamais.

Est-il juste que Chaminadour et les autres ne contribuent pas à l'entretien de l'église paroissiale ?

Ma parole d'honneur si le monde ne devient pas fou !

C'est comme pour les juges et les tribunaux; on n'aurait qu'à dire que cela ne regarde que les plaideurs, les voleurs et les volés.

Sommes-nous en société, oui ou non? alors que chacun supporte sa part des charges publiques; autrement, c'est la fin du monde.

Chaminadour a gagné, et les 150 francs perçus par la fabrique ont été donnés à l'école pour l'encre, le luminaire, le papier, les plumes, le chauffage et autres fournitures.

Enfoncé le curé! vive M. l'instituteur! et l'instruction gratuite, obligatoire et laïque.

Ah! monsieur le journaliste, si tous les conseils municipaux de la République provisoire ressemblent à celui de Saint-Martin-le-Chantre, que la France est basse!

Pour copie conforme,

JEAN GRANGE.

Dernier Courrier.

Versailles, 9 mai, soir.

On a fait choix pour le maréchal Bazaine d'une maison située à la butte de Picardie, à l'extrémité de l'avenue de Saint-Cloud à Versailles. Le maréchal n'y sera interné que lorsque le conseil de guerre sera convoqué; il aura une garde qui se composera de un demi-bataillon à un bataillon.

Le gouvernement n'entend montrer aucune partialité pour le maréchal Bazaine. C'est par déférence pour le rang qu'il occupe dans l'armée et pour les honneurs militaires dus à son grade que l'on croit devoir le traiter ainsi.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance du 8 mai.

La loi sur la magistrature en est toujours à son premier tiers. On n'a pas dépassé aujourd'hui l'article 15. De nombreux amendements, éclos de toutes parts et pareils à des champignons parlementaires, surgissent à propos de chaque paragraphe, naissent à chaque phrase, se développent sur chaque mot.

On entend successivement M. Antonin Lefèvre-Pontalis: la longueur de son nom donne une idée de celle de ses discours; M. Raudot, qui ne veut pas perdre une goutte de la discussion et qui vient s'y abreuver sur tous les articles; M. Merveilleux-Duvignaux, dont la voix redondante et le geste incisif sont en rapport direct avec la question qu'il traite. Il n'attaque pas un article, il requiert contre un article, et quand un amendement lui déplaît, il réclame contre lui la vindicte de la société et toute la sévérité du code pénal.

Vendredi, séance publique à deux heures. Suite de la discussion sur la loi de la magistrature.

L'Assemblée est très-préoccupée de l'interpellation de M. Rouher. Celui-ci a choisi un excellent terrain, et quoique la Chambre soit assez mal disposée pour lui, elle sera bien forcée de l'écouter.

Pour les articles non signés: V. CHALOPIN.

Sommaire de L'UNIVERS ILLUSTRÉ du 4 mai.

TEXTE: Courrier de Paris, par Jérôme. — Bulletin, par Th. de Langeac. — L'Année terrible, par Victor Hugo. — Souvenirs de Rome, par X. Dachères. — Courrier du Palais, par Maître Guérin. — Une armée égyptienne, par Jan-Karl. — Rabagas, par Victorien Sardou. — Les grands magasins de Paris: La Ville de Saint-Denis, par M^{me} la comtesse Armande. — Une chaumière irlandaise, par R. Bryon. — Courrier des Modes, par M^{me} Iza de Cérigny.

GRAVURES: Espagne: Combat entre les troupes du Gouvernement et une bande carliste dans la Navarre. — Rome: Église Saint-Clément; Oratoire souterrain de Saint-Clément; Entrée des catacombes israélites. — Victor Hugo. — Cambrai: Cavalcade au profit de l'œuvre de la libération du territoire. — Éruption du Vésuve: familles surprises par les laves. — Une armée égyptienne. — Les grands magasins de Paris: costumes de printemps de la Ville de Saint-Denis. — Une chaumière en Irlande. — Rébus.

PARIS-JOURNAL vient d'acheter, au moment où elle allait être mise en vente, toute la première édition de RABAGAS. Il donne gratuitement ce volume grand in-8 de 250 pages, que MM. Lévy frères devaient vendre 4 francs, à toute personne qui s'abonnera pour six mois et à ceux de ses abonnés dont l'abonnement a encore au moins deux mois à courir, et qui renouvelleront pour une nouvelle période de trois mois.

Un an: 40 francs; six mois: 22 francs; trois mois: 12 francs.

2, rue Favart, Paris.

(Pour les demandes de province, envoyer 50 centimes pour frais d'envoi et de poste.) Le 1^{er} tirage étant épuisé, le second ne pourra être envoyé que dans quelques jours.

On lit dans les Guêpes d'Alphonse Karr, éditeur à Gilletta, à Nice:

« On vend partout sous le nom d'huile de Nice, à cause de sa légitime renommée, tous les mélanges possibles d'huiles de graines oléagineuses, — le tout au détriment et du goût et de la santé. Il faut que l'industrie Niçoise amène le public à faire directement ses approvisionnements d'huile d'olive et qu'elle lui en facilite les moyens et par la publicité et par la vente au détail. »

La maison E. LAMBERT ET C^{ie}, DE NICE, la plus ancienne dans la spécialité, et dont les huiles sont des plus estimées, pratique les conseils de l'illustre écrivain.

Voici le prix courant de ladite maison, à laquelle nos lecteurs doivent s'adresser s'ils veulent avoir de la vraie et bonne huile d'olive.

| | | |
|--------------|---------------------------|----------|
| Huile vierge | — l'estagnon de 50 litres | fr. 125 |
| | d° | 25 — 75 |
| | 3 estagnons | 10 — 90 |
| Huile fine | — l'estagnon | 50 — 100 |
| | d° | 25 — 60 |
| | 3 estagnons | 10 — 75 |

Franco de port et d'emballage en gare de l'acheteur, paiement à 30 jours ou escompte 5 0/0 comptant.

L'OFFICE DE LA BOURSE

3, rue Tailbout, Paris.

Achète et vend, au cours du jour, 206 25, les obligations du chemin de fer et bassin houiller du Var (18 fr. d'intérêt, remboursement à 500 fr. en 29 ans, — 9 0/0 de revenu.)

CALCULS: Pour 1,000 fr. ON A PAR AN, y compris la prime de remboursement, savoir: en obligation d'Orléans, 71,80; du Midi, 73,50; de l'Ouest, 74,50; de Lille-Valenciennes, 80; d'Orléans-Châlons, 88; du Médoc 96,50; du chemin de fer et bassin houiller du Var, 193,50, ces dernières donnent donc un produit de deux fois supérieur à celui de la plus avantageuse des obligations de chemins de fer.

LE

CHOCOLAT-MENIER

SE VEND PARTOUT

ON ÉVITERA

LES CONTREFAÇONS

EN EXIGANT

le véritable nom.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE

BANQUE DE CRÉDIT ET D'ÉMISSION

(ANONYME)

Capital: 5,000,000 francs

Siège social: 57, rue Tailbout, Paris.

OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ:

Participation aux emprunts publics et émissions.

Prêts et avances sur titres, (Mêmes numéros conservés).

Paiement de tous coupons.

Placement permanent d'obligations et arbitrages avec toutes valeurs.

Achat et vente de toutes valeurs en Banque.

Opération de Bourse au comptant et à terme (courtage officiel). Renseignements gratuits sur toutes valeurs françaises et étrangères.

Le Président du Conseil d'administration, N. LEFÈVRE-DURUPLÉ, G. O. Ancien ministre du Commerce.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 10 MAI 1872.

| Valeurs au comptant. | | | | Valeurs au comptant. | | | | Valeurs au comptant. | | | |
|--|--------|---------|------|---|--------|---------|-----|------------------------------------|--------|---------|------|
| Dernier cours. | Hausse | Baisse. | | Dernier cours. | Hausse | Baisse. | | Dernier cours. | Hausse | Baisse. | |
| 3 % jouissance 1 ^{er} janv. 71. | 54 80 | » 25 | » » | Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p. | 832 50 | » 50 | » » | C. gén. Transatlantique, j. juill. | 238 72 | » » | 1 25 |
| 4 1/2 % jouiss. 22 septembre. | 79 50 | » 50 | » » | Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov. | 628 75 | » » | » » | Canal de Suez, jouiss. janv. 70. | 332 50 | 8 75 | » » |
| 5 % Emprunt 1857 | 87 85 | » 50 | » » | Crédit Mobilier | 215 | » » | » » | Crédit Mobilier esp., j. juillet. | 496 25 | 16 25 | » » |
| Obligations du Trésor, t. payé. | 425 | » » | » » | Crédit foncier d'Autriche | » » | » » | » » | Société autrichienne, j. janv. | 845 | » » | » » |
| Dép. de la Seine, emprunt 1857 | 210 | » » | » » | Charentes, 400 fr. p. j. août. | 435 | » » | » » | OBLIGATIONS. | | | |
| Ville de Paris, oblig. 1855-1860 | 373 | » » | » » | Est, jouissance nov. | 597 50 | » » | » » | Orléans | 295 | » » | » » |
| — 1865, 4 % | 438 | » » | » » | Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov. | 840 | 10 | » » | Paris-Lyon-Méditerranée | 290 | » » | » » |
| — 1869, 3 % t. payé. | 269 50 | » » | » 50 | Midi, jouissance juillet. | 608 75 | » 6 25 | » » | Est | 285 | » » | » » |
| — 1871, 3 % 70 fr. payé. | 251 95 | 1 50 | » » | Nord, jouissance juillet. | 980 | » 2 50 | » » | Nord | 303 50 | » » | » » |
| — libéré | 250 50 | » 50 | » » | Orléans, jouissance octobre. | 828 75 | 1 25 | » » | Ouest | 287 75 | » » | » » |
| Banque de France, j. juillet. | 3700 | » 5 | » » | Ouest, jouissance juillet, 65. | 502 50 | » » | » » | Midi | 288 50 | » » | » » |
| Comptoir d'escompte, j. août. | 660 | » » | » 5 | Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill. | 617 50 | » » | » » | Deux-Charentes | 270 75 | » » | » » |
| Crédit agricole, 200 f. p. j. juill. | 497 50 | 1 25 | » » | Compagnie parisienne du Gaz. | 675 | » » | » » | Vendée | 262 50 | » » | » » |
| Crédit Foncier colonial, 250 f. | 345 | » » | » » | Société Immobilière, j. janv. | 31 | » » | » » | | | | |

GARE DE SAUMUR

(Service d'été, 6 mai).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

| | |
|--|----------|
| 3 heures 09 minutes du matin, express-poste. | |
| 6 — 45 — — (s'arrête à Angers). | omnibus. |
| 9 — 02 — — | omnibus. |
| 1 — 33 — — soir, | — |
| 4 — 13 — — | express. |
| 7 — 27 — — | omnibus. |

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

| | |
|--|----------------|
| 3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte. | |
| 8 — 20 — — | omnibus. |
| 9 — 50 — — | express. |
| 12 — 38 — — | omnibus. |
| 4 — 44 — — soir, | — |
| 10 — 30 — — | express-poste. |

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

Étude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

AUX ENCHÈRES.

Autorisée par jugement du Tribunal de commerce de Saumur.

Le mardi 21 mai 1872, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur, dans les ateliers de M. BARDOU, carrossier, rue d'Orléans, à Saumur, à la vente publique aux enchères des marchandises et du matériel lui appartenant.

Il sera vendu:

Une victoria, un phaéton, deux tilburys à 4 roues, deux tilburys à 2 roues, un break, un tombereau, un diable, un camion en construction, six paires de roues, une balladeuse, un vélocipède;

Matériel: Trois enclumes, dont une pesant 218 kilogr., trois soufflets presque neufs, une très-belle machine à percer, plusieurs étaux, un fort cylindre pour cercles de roues, filières doubles, étaux, marteaux, tenailles, chaînes à châtrer les roues, clefs anglaises, établis, et grande quantité d'autres outils; essieux, ressorts, vieux fer, rais, jantes, et bois.

Toutes les voitures sont terminées, il ne reste plus qu'à les garnir. On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A LOUER

Présentement,

APPARTEMENTS au 1^{er}, avec cave et grenier.

S'adresser à M. GABORIT, négociant, rue Saint-Jean, ou à M. POISSON, négociant, rue de la Petite-Bilange. (225)

A LOUER

De suite ou pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON BOURGEOISE, située à Saumur, rue du Champ-de-Foire, anciennement occupée par M. Mordret, procureur de la République.

S'adresser à M. LEGUÉ, boisselier, rue du Portail-Louis. (248)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE JOLIE

MAISON DE CAMPAGNE

Au centre du bourg de Saint-Lambert-des-Levés, à un kilomètre de la gare,

Avec servitudes, écurie, remise, charmant bosquet.

S'adresser à M^e ROBINEAU, notaire à Saumur. (433)

M. LAUMONIER, notaire, demande un petit clerc.

A VENDRE

Ensemble ou séparément,

UNE MAISON ET UN JARDIN de 3 hectares, place du Chardonnet, avec sortie sur la Levée-d'Enceinte.

S'adresser à M. Yvon, entrepreneur des fumiers de l'École de cavalerie, à Saumur. (146)

AVIS.

Le percepteur de Montreuil-Bellay demande un jeune homme de 16 à 20 ans, se destinant au service de la perception des contributions directes. (190)

HOTEL D'ANJOU.

M. PETIT, maître d'hôtel à Saumur, a l'honneur de prévenir le public que les pâtés qu'il vend ne proviennent point d'un dépôt qui lui aurait été fait, ainsi qu'on l'a faussement prétendu, mais sont les produits de sa maison. (298)

INSTITUT MATRIMONIAL

DE FRANCE

Fondé par Madame de Saint-Just

Pour faciliter entre les familles honorables et opulentes les alliances les mieux assorties au point de vue physiologique et social.

Dots depuis 100,000 francs jusqu'à plusieurs millions.

32, rue Maubeuge, 32,

PARIS.

On demande une apprentie pour les modes et la lingerie.

S'adresser au bureau du Journal.

Nouvelle Encre

J. Gardot à Dijon. noire en écrivant, n'oxydant pas les plumes, n'épaississant pas. Nouvelle Encre violette noir copiant même un mois après l'écriture. chez tous les Papetiers.

BENZINE J. GARDOT DIJON

Pour enlever les taches de toutes les étoffes sans odeur et sans altérer les couleurs.

LE FLACON 1^{er} 25 & 2^e 50

AFFECTIONS DU CERVEAU

ET DE

LA MOELLE ÉPINIÈRE

MALADIES NERVEUSES

ET

CONVULSIVES



PRODUITS BROMURÉS SPÉCIAUX

Préparés par J.-A. PENNÈS et C. PELISSE, pharmaciens chimistes

Sirop anti-apoplectique au Bromure d'ammonium chimiquement pur. Utilisé avec succès pour combattre les congestions cérébrales, les monomanies, l'hyppocondrie, les paralysies partielles, les délires et les vertiges.

Sirop anti-nerveux au Bromure de sodium chimiquement pur, présenté sous la forme la plus agréable pour les femmes et les malades délicats, contre l'insomnie, les cauchemars, maux de nerfs et de tête, les convulsions, névroses, spasmes et vapeurs.

Liquore anti-nerveuse au Bromure de potassium chimiquement pur, pouvant remplacer souvent les deux produits indiqués ci-dessus, mais employée spécialement avec de grands avantages contre la danse de Saint-Guy, l'éclampsie, l'hystérie, l'épilepsie et les spasmes.

Dépôt à la pharmacie PENNÈS et PELISSE, rue des Écoles, 49, à Paris, et dans les princ. pharmacies.